

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

N°451-2022

## ARRETE DU MAIRE

### Portant délégation à M. Denis BOCQUET en qualité de gestionnaire des équipements sportifs

Le Maire de la **Ville** de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;

VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

**Considérant** l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

**Considérant** la position occupée par M. Denis BOCQUET en tant que responsable des équipements sportifs, responsable en cette qualité d'un service communal

## ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Denis BOCQUET, responsable des équipements sportifs, sous l'autorité du Maire pour :

- Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur les équipements sportifs.

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur Denis BOCQUET, titulaire de la présente délégation

PONT-AUDEMER, le 16 mai 2022

Le Maire

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux

  
Alexis DUBOIS



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220516-451-A1  
Date de réception en préfecture : 16/05/2022  
Date de réception préfecture : 16/05/2022